



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CONF.87/INF.2
15 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TREIZIEME CONFERENCE CARTOGRAPHIQUE
REGIONALE DES NATIONS UNIES POUR
L'ASIE ET LE PACIFIQUE
Beijing, 10-15 mai 1994

DOCUMENTATION DE LA CONFERENCE

Note du Secrétariat

1. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, le chinois, le français et le russe, et ses langues de travail sont l'anglais et le français. Etant donné que les moyens disponibles sur place pour la traduction et la reproduction des documents de la Conférence seront limités, les gouvernements sont priés de faire parvenir dès que possible au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (le 1er janvier 1994 au plus tard) deux exemplaires en anglais ou en français des documents qu'ils auront établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence.
2. L'un de ces exemplaires devra être dactylographié à double interligne, y compris les notes de bas de page et les citations, afin de faciliter les opérations de traitement de texte en vue de la publication finale des documents techniques après la Conférence. L'autre exemplaire, qui devra être dactylographié à simple interligne, servira à la reproduction par offset du document en vue de sa distribution aux participants pendant la Conférence. Une disquette du texte en WordPerfect 5.1 pourra être jointe au rapport.
3. Toutes les pages du manuscrit devront avoir le même format et être numérotées consécutivement. Le manuscrit sera dactylographié au recto seulement, il conviendra de laisser une marge d'au moins 2,5 centimètres (1 pouce) sur les quatre côtés de la page.
4. Il est essentiel que les documents soient d'une longueur raisonnable et ne comptent pas plus de 10 pages.
5. Chaque document sera accompagné d'un résumé qui devra tenir sur une seule page dactylographiée. Les documents seront distribués dans la langue originale (anglais ou français) et le résumé sera traduit par le Secrétariat et distribué dans l'autre langue. Il conviendra de développer les sigles, acronymes et abréviations la première fois qu'ils apparaissent dans le texte. Si le manuscrit comporte un très grand nombre de sigles ou acronymes, il conviendra d'en donner la liste au début du texte avec leur forme complète.

6. Pour faciliter et accélérer la reproduction des similis, graphiques et autres illustrations en noir et blanc, il importe d'adresser au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en même temps que le texte, deux exemplaires de chaque illustration sous une forme se prêtant à la reproduction (négatif ou tirage sur papier glacé), ce qui permettra au Secrétariat de garder un exemplaire pour la publication finale du document technique présenté et d'utiliser l'autre dans l'immédiat pour les besoins de la Conférence.

7. Comme il n'est pas possible à l'Organisation des Nations Unies de reproduire des illustrations polychromes, y compris des cartes, les gouvernements sont priés d'envoyer au Secrétariat de l'Organisation 3 000 exemplaires imprimés de chaque illustration de ce type pour insertion dans les actes de la Conférence. En outre, les gouvernements sont invités à envoyer 250 exemplaires de ces illustrations au secrétariat de la Conférence à Beijing, aux fins de distribution pendant la Conférence. Les gouvernements intéressés doivent donc fournir au total 3 250 exemplaires imprimés de chaque illustration en couleurs.

8. Les actes de la Conférence seront publiés en deux volumes :

Volume I : Rapport de la Conférence

Volume II : Documents techniques

Le volume I sera publié en anglais et en français. Conformément à la politique de limitation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies, le volume II, où figureront les documents de fond établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, ne sera publié qu'en une seule version : chaque communication paraîtra dans la langue originale (anglais ou français) et sera précédée d'un résumé dans l'autre langue.

9. Seuls les documents que les gouvernements voudraient faire distribuer par le Secrétariat comme simples documents d'information seront acceptés sur les lieux de la Conférence. Pour assurer une diffusion satisfaisante sur place, 200 exemplaires au moins seront nécessaires. Cette catégorie de document ne figurera évidemment pas dans les actes finals de la Conférence.

10. Toute correspondance relative à la Conférence sera adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, comme suit :

Organisation des Nations Unies
Département du développement économique et social
Service de l'infrastructure matérielle et des transports
Groupe de la cartographie
Bureau DC1-720
New York, N.Y. 10017
